

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 juin 2012 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Lucie Désilets, Colette Larose, Nicole Leblanc et Chantale T. Renaud

MM Michel Gervais, Michel Parent et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : M. Sorin Sterescu

Du secondaire : Mme Carmen Poulin

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Francine Chabot, commissaire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.

Il est 21 h 50.

77-CE-2011-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Carmen Poulin:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2012

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2012
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Octroi de contrat – acquisition de chaises
 - 11.2 Octroi de contrat – vérification des dispositifs antirefoulement
 - 11.3 Octroi de contrat – noyaux de serrures et clés
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

78-CE-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
22 MAI 2012**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2012 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

79-CE-2011-2012

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE CHAISES

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à commandes avec un fournisseur de chaises de bureau pour la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que huit (8) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2012

CONSIDÉRANT que cinq (5) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Parent :

- 1° **QUE** le contrat à commandes relatif à la fourniture de chaises de bureau pour la Commission scolaire soit accordé à « Rubanco ltée », pour un montant approximatif de 189 013,85 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 juin 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

80-CE-2011-2012

OCTROI DE CONTRAT – VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS
ANTIREFOULEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de la Régie du bâtiment du Québec reçu en date du 7 février 2012, exigeant que la Commission scolaire rende conforme l'installation et la vérification des dispositifs antirefoulement de toutes ses bâtisses, en vertu du Code de sécurité du Québec (*Loi sur le bâtiment*);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à exécution sur demande avec un prestataire de services qui effectuera la vérification des dispositifs antirefoulement des établissements de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que trois (3) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un (1) prestataire de services a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'autorisation du directeur général de poursuivre le processus d'appel d'offres public lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme, conformément à l'article 13.2 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Leblanc:

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2012

- 1° **QUE** le contrat à exécution sur demande pour la vérification des dispositifs antirefoulement des bâtisses de la Commission scolaire soit accordé au prestataire de services « Marco Cournoyer Inspections inc. », pour un montant approximatif de 144 262,05 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 juin 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

81-CE-2011-2012

OCTROI DE CONTRAT – NOYAUX DE SERRURES ET CLÉS

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à commandes avec un fournisseur de noyaux de serrures et clés pour les bâtisses de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que quatre (4) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sorin Sterescu :

- 1° **QUE** le contrat à commandes relatif à la fourniture de noyaux de serrures et clés pour les bâtisses de la Commission scolaire soit accordé à « Serrubec inc. », pour un montant approximatif de 144 375,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 juin 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2012

82-CE-2011-2012

AUTRES POINTS

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

D'AUTORISER les dépenses de la présidence au montant de 639,34 \$ pour la période du 27 avril au 21 juin 2012 et au montant de 690,34 \$ pour les frais de kilométrage de l'année scolaire 2011-2012.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Un commissaire a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22 heures.

Présidente

Secrétaire générale